



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATION DE
GARDIENNAGE DE BÂTIMENTS
ADMINISTRATIFS ET CULTURELS PASSE AVEC
LA SOCIÉTÉ COPOLISSE SECURITY**

**DÉCISION N° DM-20-046
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la mise en liquidation judiciaire de la Société ATHENA, précédent titulaire du marché de gardiennage de bâtiments administratifs et culturels (lot n°1), et la nécessité d'assurer la continuité de la prestation jusqu'à l'attribution du nouveau marché dont la procédure de consultation est en cours de passation,

CONSIDÉRANT l'offre de la société COPOLISSE SECURITY, jugée conforme aux cahiers des charges.

D É C I D E

DE SIGNER le marché de prestation de gardiennage de bâtiments administratifs et culturels, avec la société COPOLISSE SECURITY, sise 8 avenue Henri Barbusse, 93000 BOBIGNY et représentée par Monsieur PAMA AYO Sanda nabede, Gérant.

Le montant maximum du marché s'élève à 39 000 € HT (46 800 € TTC).

La durée du marché est comprise entre la date de notification et le 31 mars 2020 inclus.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU